

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901

Et agréée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997
pour la protection de l'environnement
de Megève et de Demi-Quartier

BP 133
74120 MEGEVE



Illustration J. Remon/O.T. Megève

Lettre d'information n° 20 - Août 2002

Cher Sociétaire,

Nombre d'entre vous ont appris par le bouche à oreille ou par voie de presse le décès de Monsieur Alain PINEAU, notre Président, à la fin de l'été dernier à Megève. Ceux qui avaient participé à l'Assemblée Générale du 18 Août 2001 peuvent mesurer le caractère brutal de cette disparition.

Alain PINEAU, fondateur de notre Association, en était beaucoup plus que le Président. Il en était l'âme, ne comptant jamais son temps, ne reculant devant aucune tâche au service de l'Association, des plus humbles aux plus délicates.

Son bilan de 26 ans à la tête des Amis de Megève est exceptionnel.

A son épouse et à ses enfants, nous avons exprimé, en votre nom à tous, notre profonde sympathie.

A la suite de cette disparition, le Conseil d'Administration m'a porté à la présidence. C'est pour moi un grand honneur et une lourde charge dont je mesure l'exigence. Soyez assurés que le Conseil d'Administration et moi-même poursuivrons l'action et le développement de l'Association dans un esprit d'écoute et d'ouverture, tant à votre égard qu'à celui de tous les acteurs de la vie megevanne.

Le Conseil d'Administration a pris quelques orientations majeures qui doivent guider notre action :

- Dans l'immédiat, régler le délicat problème de la ZAC de la Cry, contre laquelle l'Association a introduit une action devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

- Approfondir nos relations avec la municipalité de Megève, affectées par les divers contentieux engagés contre des actions liées à des opérations d'urbanisme ou à des atteintes à l'environnement. Et d'une manière générale, faire entendre notre voix aussi en amont que possible afin d'éviter des actions contentieuses toujours traumatisantes.

- D'une manière plus générale, collaborer avec les acteurs de la vie megevanne pour améliorer le plaisir de vivre dans ce site exceptionnel.



Nous avons pour but premier de rassembler les habitants de Megève et de Demi-Quartier, saisonniers ou permanents, pour protéger, embellir et améliorer l'environnement que nous aimons tant.

C'est ce que nous avons tenté... et je crois plutôt réussi depuis quelques mois. Il est un point, toutefois, où ces derniers mois n'ont pas été satisfaisants : il s'agit de la relation avec vous. La brutalité de la disparition d'Alain PINEAU et, pour ma part, des obligations professionnelles très lourdes, en sont à l'origine. Par cette lettre d'information et par la tenue de notre Assemblée Générale le 17 Août prochain, nous allons reprendre le fil normal de la relation de l'Association avec ceux qui en font la force : les sociétaires. J'espère que vous voudrez bien me pardonner ce silence prolongé.

Dans le sens des orientations retenues par le Conseil, nous avons oeuvré positivement.

● **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Cry**

La Note d'Information n° 19 d'Août dernier faisait le point sur cette affaire. Elle concluait «qu'il était demandé à l'Association de se désister (de son recours en annulation de la ZAC), ce dont il ne saurait être question sans avoir obtenu, au préalable, les garanties réelles de réalisation de ces équipements».

Les équipements en question devaient faciliter l'accès et la circulation au Mont d'Arbois :

- * Extension du parking de la Princesse.
- * Rénovation de la remontée mécanique de la Princesse.
- * Réalisation d'un parking souterrain au Thélevey.

Le Conseil d'Administration m'a chargé de poursuivre dans cette ligne les discussions avec la Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.), aménageur, et la municipalité (actionnaire majoritaire de la SEM des remontées mécaniques), tout en demandant de s'assurer que la S.F.H.M. avait réglé au mieux la situation des agriculteurs présents sur le site ainsi que des riverains de l'opération envisagée.

Depuis, l'aménageur a été contraint de faire passer l'opération par la procédure d'autorisation des Unités Touristiques Nouvelles (U.T.N.). Le délai impliqué par cette procédure permettra certainement à la S.F.H.M. de régler définitivement la situation des riverains. Dès que ce sera fait, l'Association abandonnera son recours, considérant que le bilan global de l'opération est positif et améliorera sensiblement la vie de ceux qui fréquentent ou habitent dans cette zone.

● **Approfondissement des relations avec les Municipalités de Megève et Demi-Quartier**

Outre le règlement de l'Opération de la Cry, qui y contribuera largement, l'approfondissement de nos relations avec la Municipalité passe par des contacts fréquents, aussi en amont que possible des décisions à prendre.

C'est pourquoi j'ai rencontré à plusieurs reprises le Maire et ses Adjoints pour faire le point sur divers sujets. J'ai ainsi recueilli l'engagement renouvelé de procéder à la rénovation de la toiture de la Chapelle du Maz... mais les ardoises de Morzine, dont la production est très faible, se sont fait attendre. Finalement, la Commune a sagement décidé de réaliser les travaux avec des ardoises des Alpes. Nous enregistrons donc avec satisfaction cette réalisation qui était prioritaire aux yeux de l'Association.

Mais, au delà, il nous faut connaître les projets plus tôt. C'est pourquoi votre Conseil a décidé de créer en son sein des commissions spécialisées, correspondantes des commissions du Conseil Municipal.

Nous pensons ainsi démultiplier l'action de notre Association.

Lettre d'information n° 20 - Août 2002

Le Conseil d'Administration que nous avons tenu le 3 Août dernier a désigné les responsables de Commissions suivants :

- * **Environnement** : Mme Françoise CHADENET.
- * **Voirie** : M. Jacques CELLIER.
- * **Urbanisme** : MM. Bernard POUJADE et Patrick WERNER.
- * **Sports et sentiers** : M. Albert PAROLAI.

Outre une relation plus suivie avec la Commune, les responsables des Commissions assureront également une relation avec ceux d'entre vous qui auront des questions ou des informations à transmettre.

● Collaboration avec les acteurs de la vie megevanne

Une Association comme la nôtre ne doit pas vivre isolée.

Une de nos faiblesses est, sans doute, de compter en notre sein un trop petit nombre d'habitants permanents de Megève et de Demi-Quartier. Pour reprendre la belle expression d'une Conseillère Municipale de Megève, «les megevans de coeur et les megevans de souche» doivent vivre ensemble, même si chacun sait que les intérêts sont divers et parfois contradictoires.

Dans ce sens, nous avons participé activement, le 4 Novembre dernier, à la journée «Associations Passions» organisée pour les 117 Associations de toute nature présentes à Megève. 35 Associations étaient représentées. Ce fut l'occasion pour nous de faire connaître notre action. M. le Maire nous a fait l'honneur d'une visite de notre stand et de sa présence à la présentation publique des Amis de Megève, que j'ai faite à cette occasion. Remercions Françoise CHADENET, Alette DOITTAU et Christine THORAL, respectivement Vice-Présidente, Trésorière et membre de notre Association, pour l'organisation et la tenue de notre stand. De fructueux contacts furent noués avec les visiteurs, mais surtout avec les responsables des autres Associations présentes, dans une ambiance très conviviale. Au passage, signalons qu'avec nos 458 adhérents, nous sommes la première Association sur le site de Megève.

Tels sont, cher Sociétaire, nos travaux des dix derniers mois. Pour autant, nous n'en oublions pas notre mission de vigilance pour préserver le site exceptionnel dans lequel nous vivons. Mais la force d'une Association, on ne le dira jamais assez, ce sont ses sociétaires. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que nous nous renouveliez votre soutien à travers votre réponse à l'appel de cotisation 2002 que vous trouverez ci-joint. Répondez-y dès retour du courrier : cela évite les oublis et les relances.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de croire, Cher Sociétaire, à l'assurance de notre profond dévouement.

P.W.

Le Président,
Patrick WERNER.